

Critères et fonctionnement de l'attribution des bourses

1. Un cadre temporaire : la fondation en mode “labo”	1
Expérimentation	1
Montant	2
Inclusivité	2
2. Les critères de base pour la sélection des projets :	3
Ce que la fondation ne finance pas	4
Type de bourse et limitation dans le temps :	4
En cas de non financement	4
Le cas particulier des collectifs à vocations économiques:	4
3. L’assemblée d’attribution	4
Composition	4
Tirage au sort	5
Coordination	6
4. Les processus d’attribution	6
Calendrier	6
Déroulement	7
5. Le canevas de demande	7

Ce document s’accompagne d’un [lexique](#) que l’on pourra compléter au fur et à mesure.

1. Un cadre temporaire : la fondation en mode "labo"

● Expérimentation

La fondation - en tant qu'outil financier collectif et autogéré - est à considérer comme une expérience de plus dans le champ d'expérimentation des mouvements sociaux. Le cadre de fonctionnement proposé est donc lui aussi "expérimental" et sera amené à évoluer en fonction des expériences.

Ce cadre de fonctionnement proposé est valable pour les **3 premiers cycles** d'attribution des bourses¹, c'est à dire 6 mois. Un formulaire sera créé afin de récolter les avis de toutes les personnes qui auront demandé une bourse ainsi que de tous les membres de l'assemblée coopérative d'attribution des bourses (ACAB). Une soirée de chantier ouverte sera organisée à la fin des 6 mois afin d'évaluer collectivement et d'adapter le processus lors des prochaines assemblées. Un groupe de travail évaluation est à créer pour la prochaine AG.

● Montant

Pour le moment, la proposition est de déterminer un **montant maximum à attribuer** par cycle

- apport de la mutualisation mensuelle (sur deux mois) + 15 % maximum du fond autogéré.
- environ 3000 euros pour les 1er appels
- maximum 50% de l'enveloppe par projet.

● Inclusivité

La fondation est consciente de la nécessité de rendre sa dynamique la plus accessible et inclusive possible afin d'éviter de reproduire ou renforcer des dominations.

Nous sommes également conscient.e.s que nous ne serons pas (directement) capables de mettre en place l'ensemble des choses que nous souhaitons et qu'il restera de nombreuses lacunes. C'est un processus évolutif auquel nous voulons accorder du temps et des moyens. N'hésitez pas à nous montrer nos angles morts et nous aider à les dépasser anglesmorts@fondationmariusjacob.org

Pour commencer:

- **Langues:** Nous nous efforcerons que les communications publiques de la fondation aient lieu dans un premier temps en FR et en EN. En fonction des demandes

¹ Pendant cette période ne seront opérationnelles que les bourses. Les prêts seront introduits dans un second temps.

exprimées, nous nous efforcerons d'assurer des traductions de documents, activités et événements dans d'autres langues (y compris en langue des signes).

- **Accessibilité:** les événements et activités seront toujours organisés dans des espaces se voulant accessibles à des personnes à mobilité réduite.
- **Privilèges:** les processus expérimentés (notamment pour le tirage au sort) chercheront à limiter la place des personnes privilégiées.

2. Les critères de base pour la sélection des projets :

→ **Les critères ne doivent pas être interprétés comme excluants mais comme des balises qui guident le choix** . L'assemblée d'attribution pourra accorder des bourses si elle juge que la demande remplit globalement les critères.

- **Raison d'être de la fondation:** La fondation veut contribuer à construire une société qui rejette toute forme de violence, d'exploitation ou de domination - qu'elles soient économiques, écologiques, hétéro-normatives, patriarcales, racistes, sociales, validistes - et basée sur des valeurs de solidarité, de soutenabilité, d'égalité et d'autonomie.
- **Dimension transformatrice:** La fondation finance et soutient des activistes, collectifs et mouvements sociaux² qui œuvrent pour un changement social. *Est-ce que le projet s'attaque aux causes d'un problème? Est-ce qu'il participe à un changement social, même modeste, et n'est pas juste un pansement pour une situation ponctuelle ?*
- **Emancipation collective**
La fondation soutient des projets qui expérimentent de nouvelles façons de faire qui permettent par exemple de fonctionner sans argent, sans propriété privée, sans privilèges, sans binarité de genre,... C'est-à-dire sans les ingrédients principaux d'un système oppressif. *Est-ce que le projet permet des fonctionnements, situations, rapports... différents?*
- **Initiatives à contre courant:** La fondation favorise des initiatives audacieuses, à un stade précoce et/ou qui ont du mal à trouver des fonds ailleurs. *Quelle est l'importance de ce que nous avons à offrir à cette organisation ? Ce projet trouvera-t-il facilement du soutien ailleurs?*
- **Effet multiplicateur:** La fondation soutient des projets inspirants qui vont potentiellement créer de nouvelles dynamiques. La fondation favorise

² Il peut s'agir d'acteurs informels, d'associations de faits, d'associations, de plateformes, de personnes regroupées, etc.

également les projets qui créent ou facilitent l'accès à des outils disponibles pour tou.te.s. *Est-ce que ce projet pourrait en inspirer d'autres?*

- **Diversité des luttes:** La fondation veut soutenir une diversité de luttes, en particulier celles qui ne bénéficient pas des ressources et privilèges liés aux normes dominantes, dans une volonté d'alliances et de redistribution. *Est-ce que les porteur.se.s de ce projet représentent une marge à soutenir?*
- **Volonté d'horizontalité et d'auto-organisation** au sein de l'organisation. *Est-ce que ce projet s'organise de manière autogérée ou horizontale?*

Ce que la fondation ne finance pas

- La fondation ne soutient pas des partis politiques.
- La fondation ne soutient pas des activités à visées lucratives.
- La fondation ne soutient pas des projets purement humanitaires, académiques ou artistiques.
- La fondation ne soutient pas des conférences, séminaires, débats et autres réunions sauf s'ils sont directement liés à une perspective d'action militante.
- La fondation ne soutient pas des projets à travers des organisations intermédiaires. Nous voulons travailler directement avec le groupe que nous soutenons sans une couche bureaucratique supplémentaire.

Type de bourse et limitation dans le temps :

- **une bourse ponctuelle:** montant accordé en une fois à un collectif ou une personne.
- **une bourse étalée sur plusieurs mois** (maximum 6 mois, renouvelable par l'**assemblée coopérative d'attribution des bourses** jusqu'à 2 ans).

En cas de non financement

Il n'est pas possible de réintroduire un projet non financé par l'ACAB avant un délai de six mois, sauf si le projet fait l'objet de changements structurels.

Le cas particulier des collectifs à vocations économiques:

Des structures à vocation économique -mais sans but lucratif- peuvent être financées si leur but premier est de s'émanciper du salariat, de la propriété privée des moyens de production et d'une économie capitaliste.

Si la structure financée génère des bénéfices une fois le projet lancé:

- il peut lui être proposé de contribuer au fond de mutualisation
- il pourrait être proposé de faire un prêt sans intérêt plutôt qu'une bourse.

3. L'assemblée d'attribution

● Composition

Les bourses sont octroyées par l'**assemblée coopérative d'attribution des bourses (ACAB)**. Cette assemblée, renouvelée tous les 6 mois, est constituée de 9 membres tirés au sort³ parmi les membres de l'assemblée générale de la fondation. L'assemblée est renouvelée partiellement (3 personnes) tous les 2 mois.

Le processus de composition de l'ACAB cherche à limiter la place des personnes privilégiées, sur base de l'idéal d'une ACAB composée minoritairement de personnes dominant.e.s. Une formule temporaire va être expérimentée pour les 6 premiers mois (3 appel à projets). Parallèlement, un groupe de travail composé de premièr.e.s concerné.e.s par des oppressions mentionnées dans la raison d'être se lancera à l'AG de janvier afin de continuer la réflexion.

Sur base d'une auto-identification des systèmes de dominations auxquels participent les personnes, la formule du tirage au sort diminue les chances d'être tiré au sort plus on cumule des privilèges. Les membres doivent identifier de manière confidentielle si il.elles s'identifient comme: blanc, homme, cisgenre, hétéro, avec papiers, avec logement, valide, diplôme universitaire, revenu de plus de 1500€/net.

● Tirage au sort

Font partie du pot des tiré.e.s au sort:

- les mutualisateur.trice.s
- les personnes impliquées dans la fondation
- les projets à qui une bourse a été attribuée
- les personnes cooptées (personne ressource qui ne rentre dans aucune des trois catégories précédentes mais dont la participation est jugée pertinente par un.e membre de la fondation qui lui propose donc de rejoindre le pot des tiré.e.s au sort).

Le tirage au sort à lieu lors des assemblées générales de la fondation (2x par an). 9 personnes + 2 pour la coordination doivent être pêchés à chaque assemblée, 15 noms sont tirés pour prévoir des suppléant.e.s des gens qui diront non⁴. Si des

³ Ce afin :

- d'assurer une représentativité de différentes parties prenantes
- de ne pas faire porter la décision sur les plus actifs et ;
- d'impliquer tout un.e chacun.e dans la dynamique globale.

⁴ A l'exception du 1er tirage au sort où 15 personnes doivent être pêchées, 24 noms seront tirés avec les suppléants.

personnes se désistent entre deux tirages au sort, c'est le duo de coordination de l'acab qui en repêchent d'autres.

Le tirage au sort se fait informatiquement, grâce à un listing tenu à jour avec nom et nombre de privilèges.

● Coordination

Deux personnes tirées au sort, en plus des 9 de l'ACAB, ont la responsabilité d'organiser le processus:

- Appel, en lien avec le GT communication
- Récolte des demandes (vérifier la recevabilité des demandes, c'est-à-dire vérifier si les informations fournies dans le formulaire sont complètes et suffisamment explicites)
- Organisation (s'assurer d'un lieu, que toute l'acab est au courant et présente, que tous les projets qui se présentent sont au courant, s'assurer d'un éventuel repas/collation)
- Modération de l'assemblée coopérative d'attribution des bourses (distribution de la parole, vigilance quant à la reproduction des privilèges dans les prises de parole et de décision).
- Informer les personnes de la réponse et de leur éventuel point de contact.

Ces deux personnes ne prennent pas part aux délibérations/ ne donnent pas leur avis, mais sont toutes deux présentes en soutien à l'assemblée. Elles prennent un PV pour historique des décisions.

Chaque personne est tirée au sort pour trois ACAB, et une personne sur trois est remplacée à chaque fois.

4. Le processus d'attribution

● Calendrier

Un calendrier des trois prochaines réunions est communiqué, avec une réunion d'attribution des bourses fixée tous les deux mois. Au moins une permanence est organisée entre chaque réunion afin de proposer un temps d'aide pour remplir les demandes de bourses (par des volontaires de l'AG).

Le calendrier est diffusé au sein du réseau de la fondation :

- Via la newsletter interne de la fondation (membres)
- Via un mail spécifique (newsletter externe) => onglet sur le site "être tenu au courant des prochains appels" + listing de personnes/collectifs à informer en faisant un effort proactif pour contacter des collectifs divers liés à une diversité de luttes.
- Via les réseaux sociaux

- L'*assemblée coopérative d'attribution des bourses* (l'ACAB) se réunit au minimum une fois tous les deux mois aux dates annoncées pour décider collectivement de l'attribution des bourses. Des réunions extraordinaires peuvent être organisées sur décision de l'ACAB s'il y a trop de projets en attentes ou si l'ACAB juge collectivement que cela est nécessaire (situation d'urgence, ...)⁵.

● Déroulement

La réunion de l'assemblée coopérative d'attribution des bourses doit réunir au minimum 5 membres pour être valable.

La réunion de l'ACAB a lieu en deux parties:

- Moment de présentation des projets et questions/réponses.
- Un moment de décision qui se fait à huis-clos.
Au début de celui-ci, l'ACAB se donne des objectifs (une heure de fin, un nombre de dossiers discutés, etc) et la personne qui modère se met au service de ceux-ci et les rappelle.

La décision doit être motivée et une trace de ces décisions doit être prise pour l'historique (cf PV, combien, pourquoi, commentaire).

Le processus est [détaillé ici](#).

Une fois la décision prise, chaque projet soutenu se voit attribué une personne de contact parmi l'ACAB. Cette personne est son point de contact entre elle et la fondation pour toute question ou problème (financier ou autre), et elle est aussi chargée de lui demander un petit feedback sur comment s'est passé le projet après x temps.

⁵ Dans ce cas, il faut une validation de plus des $\frac{2}{3}$ des membres par mail pour fixer une réunion extraordinaire.

5. Le canevas de demande

L'introduction des demandes se fait via un canevas en ligne. Le canevas est une suggestion, libre au groupe de fournir les informations sous la forme qu'il désire.

Coordonnées de la personne de contact

Coordonnées du groupe (nom de l'organisation/ adresse/ Site web ou Facebook)

Information sur votre groupe

- a. Racontez-nous l'histoire de votre projet
 - Comment s'est créé votre projet?
 - Quel est le but (politique/social) de votre groupe?
 - Quelles seront vos activités les plus importantes?
- b. Y a-t-il des liens/websites/photos/films/textes liés à vous vers lesquels vous voulez nous renvoyer? ?

Information générale

- c. Explication en quelques ligne du but de la demande
- d. En quoi pensez-vous que cela correspond aux différents critères d'attributions (mettre le lien)?
- e. Quelle est l'état d'avancement du projet?

Budget:

- f. Combien d'argent estimez-vous avoir besoin? Budget total du projet?
- g. A quoi va servir l'argent (bourse au collectif, à une personne, ...)?
- h. Quelles sont les autres sources de financement du collectif ?
- i. Autres ressources nécessaire (aide logistique, humaine, carnet d'adresse ...)
=> voir si la fondation peut faire le lien ou aider d'une autre manière au delà de l'aspect monétaire.

Autres choses à nous dire?